



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2024

Présents : DAMOUR Christophe, MARTINAUD Sébastien, MARTINAUD Éric, MÉNAGER Alain

Absents : BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DELORME-LEWIS Véronique

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Définition des ZAE nR

Monsieur le Maire rappelle la teneur du débat qui s'est tenue lors du dernier conseil municipal et propose une nouvelle rédaction de la délibération prise le 5 février 2024, pour détailler les positions prises concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables :

- Pour le photovoltaïque : en toiture, sur parking et au sol sur terrains dégradés, sur toute la commune ;
- Pour la méthanisation : pour de petites installations sur toute la commune ;
- Pour la géothermie : sur toute la commune.

Une visite de l'installation géothermique du Centre Routier Départemental de Brossac doit être organisée dans les semaines à venir par la Communauté de Communes à l'attention des élus municipaux.

Débat : Ravalement du mur d'enceinte du cimetière

Suite au constat de dégradations importantes du mur d'enceinte du cimetière, notamment au niveau des pieds de mur, un examen plus précis a été réalisé. Il en ressort que le crépi est dégradé dans de nombreuses zones et fragilisé dans d'autres. Par ailleurs, les zones dépourvues de revêtement laissent apparaître des moellons qui s'effritent. Un ravalement global devrait donc être envisagé.

Des devis incluant le remaniement de la toiture du clocher seront demandés à des artisans pour instruire les demandes de subventions afin d'établir un plan de financement.

Compte tenu du montant estimé pour ces opérations, un phasage sur plusieurs années sera envisagé.

Information : Cession du chemin rural de « Chez Pinard »

Le chemin rural de « Chez Pinard » n'ayant plus d'utilité pour la desserte des parcelles riveraines, la commune souhaite le céder. Afin que cette transaction entraîne le moins de frais possible pour la commune, elle sera réalisée sous forme d'acte administratif et les frais de géomètre (estimés à environ 1 000 € TTC) seront à la charge des acquéreurs. S'agissant d'une cession de bien public, une enquête d'utilité publique devra être réalisée.

Questions diverses

Un devis de réfection du carrelage mural de la cuisine de la salle communale a été demandé.

La prochaine réunion sera programmée le 4 novembre 2024.

Clôture de la séance à 22h30